

STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ




ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité




PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Lutte contre la précarité alimentaire des étudiants en Normandie

Webinaire du 17 mars 2023

- En novembre 2022, **une enveloppe de 10 millions d'euros** a été débloquée de façon exceptionnelle pour apporter une réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants via des associations de lutte contre la précarité alimentaire.
- D'après l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) en 2021, 38% des étudiants déclarent s'être restreints sur leurs dépenses alimentaires, 18% déclarent ne pas toujours manger à leur faim et 16% déclarent sauter des repas pour des raisons financières.
- Avec l'augmentation de la population étudiante, l'action des pouvoirs publics reste mobilisée sur la mise à disposition d'une offre sociale, équilibrée et en réponse aux attentes de chacun **à travers les espaces de restaurations des Crous**. Toutefois, il existe des besoins urgents de prévention de l'insécurité alimentaire au plus près des étudiants.
- **Tel est l'objectif de ce fonds qui présente une part nationale et une part régionale.**

La part nationale : 3,5 millions d'euros mobilisés

- Ces crédits ont notamment permis de financer des réseaux nationaux pour une mise en œuvre immédiate dans les 8 villes mentionnées ci-dessous. Pour ce qui concerne les associations spécialisées en faveur des étudiants, une partie de cette aide d'urgence a été mobilisée pour que Linkee et Cop1 s'implantent au plus tôt sur les villes/académies suivantes :

Linkee	Cop1
Lille	Lille
Montpellier	Montpellier
Nantes	Lyon
Toulouse	Dijon
Aix-Marseille	Strasbourg

- La seconde part des crédits nationaux a ciblé deux têtes de réseau qui agissent auprès de la population étudiante, via leurs épiceries sociales : la Fédération Française des Banques Alimentaires (France Métropolitaine, Réunion et Antilles) et l'ANDES (tout le territoire).

La part régionale : 6,5 millions

- Pour la Normandie, l'enveloppe notifiée se chiffre à **253 500 €**.
- Monsieur le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, avec l'appui de la DREETS Normandie, en lien avec le Rectorat, le CROUS et la DRAAF a souhaité l'organisation de cette réunion pour apporter une réponse adaptée au public étudiant.
- **La mobilisation de l'enveloppe doit s'appuyer sur la base de 3 principes :**
 - Un soutien pour que les associations qui organisent déjà des distributions alimentaires puissent renforcer cette action,
 - Leur permettre d'établir des liens et de s'inscrire dans l'écosystème étudiant,
 - Assurer une couverture des sites et/ou population que l'offre de restauration universitaire n'atteint pas.

Précisions sur la mobilisation de l'enveloppe régionale :

- La réglementation impose que les associations bénéficiaires de fonds publics **soient habilitées**, soit nationalement, soit régionalement.
- L'enveloppe régionale ne doit pas financer les réseaux déjà dotés par l'enveloppe nationale à savoir la Fédération Française des Banques Alimentaires et l'ANDES.
 - Pour les BA, le champ visé par le projet local pourra être étudié **s'il exclut les épiceries sociales**.
- Ces associations à rayonnement national doivent déployer les crédits attribués auprès de leurs antennes régionales ou départementales

Quelles actions, quels projets sont attendus ?

- **Le renforcement des distributions alimentaires par les associations étudiantes de lutte contre la précarité.**
 - Renforcer les distributions alimentaires assurées par des acteurs qui agissent localement auprès d'étudiants et ce, dans une logique d'aller-vers et notamment, de soutien par les pairs.
 - Favoriser les partenariats entre les associations habilitées et les associations étudiantes déjà positionnées sur le champ de la précarité alimentaire.

Quelles actions, quels projets sont attendus ?

- **Le soutien à la diversification de l'activité des associations envers le public étudiant.**
 - Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours
 - Montée en qualité des distributions alimentaires : produits variés, le bio, les labels qualité, nutri-score etc..
 - Favoriser l'apprentissage de la cuisine revient à ancrer des pratiques nutritionnelles assurant ainsi une réponse à un enjeu de santé publique de lutte contre la malnutrition.

La couverture géographique

- Tous les sites étudiants sont éligibles et sont visés par cet appel à projets.
- Une attention particulière sera tout de même portée :
 - Aux actions dans les villes couvertes exclusivement par des structures agréés et non par des CROUS.
 - Aux actions dans les villes dépourvues de toute offre de restauration étudiante

Quels documents pour candidater ?

- Le formulaire descriptif du projet : Annexe 1
- Demande de subvention CERFA 12156*06 complétée
- Statuts de l'organisme et liste des dirigeants
- RIB
- Bilan financier Cerfa 15059*02 à transmettre 6 mois après la fin de l'action accompagné de l'Annexe 2

Dépenses éligibles :

- Prioritairement l'achat de denrées : produits variés, le bio, les labels qualité, nutri-score etc..
- Des dépenses d'ingénierie ou de personnel sont possibles mais attention convention annuelle non renouvelable
- Pas de dépenses d'investissement

Montant minimum de subvention sollicitée : 5 000 €

Montant maximum de subvention sollicitée : 20 000 €

Possibilité de couvrir 100% des dépenses

Quel calendrier pour déposer un projet :

- Les projets doivent être déposés par mail au plus tard **le vendredi 28 avril** à l'adresse suivante : dreets-norm.insertion@dreets.gouv.fr
- Indiquer dans l'objet du mail : lutte contre la précarité alimentaire des étudiants

Modalités de sélection des projets

- Dans le respect de l'enveloppe allouée à la Normandie : 253 500 €
- En prenant en compte les critères prioritaires mentionnés plus haut
- Un comité de sélection présidé par le Commissaire à la pauvreté réunissant : DREETS Normandie - Rectorat Normandie – CROUS Normandie – DDETS(PP) de Normandie – DRAAF Normandie
- Ce comité se réunira au cours de la semaine 18
- Les projets sélectionnés seront conventionnés au cours de la semaine 19